

# COMMUNE DE LAPAN

\*\*\*\*\*

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 NOVEMBRE 2015

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la Présidence de Madame Annie RADUGET, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 02/11/2015**

**Présents : Mesdames M-Cl. LADANNE - V. CHARLES - N. FOSSÉ - Messieurs J. BORELLO - J. DUPIN - D. GAURIAT - P. JACQ - N. MALIN**

**Absent excusé: MME J-M. LEGOFFE – M. M. BLIN**

**Secrétaire de séance: MME FOSSE**

### **Le Conseil Municipal, a délibéré sur les points suivants:**

- **Approuve** le compte-rendu de la dernière séance.
- **Approuve, à l'unanimité**, l'extension du chemin de la Fontenille avec une prise en charge à hauteur de 50 % du SDE 18. Le coût pour la commune sera de 6 677,55 €. Le conseil municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents nécessaires à l'exécution de ses travaux.
- **Approuve, à l'unanimité**, le transfert des installations d'éclairage public au SDE 18 pour une durée de 3 ans.
- **Accepte, à l'unanimité**, la décision modificative de la somme de 15 500 € du compte 21538 au compte 2041 pour cause de transfert de compétences.
- **Donne un avis favorable** au règlement du cimetière pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016,
- **Donne un avis favorable** au rapport annuel d'activité 2014 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.
- **Donne un avis favorable** au rapport d'activité 2014 du SMIRTOM.
- **Donne un avis favorable** au schéma de mutualisation des services 2015-2020 de la Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher.
- **Donne un avis défavorable** à l'adhésion au Fonds de Solidarité Logement 2015.
- **Approuve**, le régime indemnitaire de Madame GAURY.
- **Informations :**
  - Madame le Maire fait un point sur les travaux de la salle des fêtes.

- Madame le Maire informe que la « **Loi NOTRe** » (**Nouvelle Organisation Territoriale de la République**) donne la possibilité de dissoudre le CCAS pour les communes de moins de 1 500 habitants. Le conseil municipal ne souhaite pas la dissolution du CCAS pour la commune de Lapan.
- **Participation pour les transports scolaires**  
Pour les primaires : participation de la commune à hauteur de 36€ pour les 6 premiers mois de l'année 2016 qui seront remboursés par le Conseil Départemental.  
Pour les autres : participation payée pour les familles.
- **Un nouveau logo de la commune** sera mis en place à partir de janvier 2016.
- L'Organisation du bureau de vote pour les élections des 6 et 13 décembre 2016 a été mise en place.
- Le Marché aux truffes sera reconduit le 16 janvier 2016

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.